

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00990 Numéro SIREN : 753 950 468 Nom ou dénomination : 2VL

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 3170

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/3170

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : 2VL

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 753 950 468

N° gestion : 2012 B 00990





C. SEVESTRE

Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel
de Caen

Diplômé Expert Comptable

Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen
FR 38 31 55 05 636 000 52

SARL 2VL

10 rue Martin Luther King

14280 SAINT-CONTEST

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SARL 2VL

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Au capital de 4 000,00 Euros

=====

Parc Athéna - 2, rue Jane Addams - 14280 SAINT CONTEST - **Tél. 02 31 30 82 23** - Fax 02 31 53 27 40



SARL 2VL
10 rue Martin Luther King
14280 SAINT-CONTEST

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION
De la SARL 2VL
EN SAS au capital de 4 000 euros.

Par décision de l'associé unique de la SARL 2VL en date du 19 Février 2020, j'ai été désigné commissaire à la transformation en société par actions simplifiées conformément aux dispositions de l'article L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce.

En ma qualité de commissaire à la transformation en application de l'article L.224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mes appréciations sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

A/ A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN depuis le 21 Septembre 2012 sous le n° 753 950 468 RCS CAEN.

La société a pour objet principal la prise de participations par tous moyens dans toutes les sociétés de quelque nature que ce soit.

Le dernier bilan arrêté est celui du 31 Mars 2019 faisant ressortir un bénéfice de 47 888,86 euros.

Par décision de l'associé unique en date du 9 Septembre 2019, le résultat bénéficiaire au 31 Mars 2019 de 47 888,86 euros a été affecté en totalité au poste autres réserves portant ce poste à 259 282,18 euros.



Les capitaux propres, après affectation du résultat au 31 Mars 2019, s'élèvent à :

- Capital	4 000,00 €
- Réserve légale	400,00 €
- Autres réserves	259 282,18 €
Capitaux Propres	263 682,18 €

B/ A vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de l'établissement de la situation intermédiaire, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

C/ Il n'existe pas à ma connaissance d'avantages particuliers stipulés.

CONCLUSION

Compte tenu de mes travaux, j'atteste que le montant des Capitaux Propres est au moins égal au montant du Capital Social de **4 000,00 € (Quatre mille Euros)**.

Fait à **Saint Contest**,
le 22 Février 2020

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
M. Christian SEVESTRE

